BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

<u>DOSSIER N°020</u> : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD), par les députés **Tegwendé Isidore SAWADOGO et Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO**, rapporteurs.

Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le samedi 20 décembre 2025 de 10 heures 45 minutes à 13 heures 13 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, dans sa salle, sous la présidence du député Diédon Alain HIEN, président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné les députés Tegwendé Isidore SAWADOGO et Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

En rappel, ces travaux ont concerné :

- des activités préparatoires relatives à l'élaboration et à la validation des questionnaires budgétaires ;

- des travaux des sous-commissions qui se sont déroulés dans les salles de commissions de l'Assemblée législative de transition ;

En prélude à l'audition du Gouvernement, la COMFIB a, au cours des travaux préparatoires, procédé à l'audition des équipes techniques des ministères et institutions ainsi que des régies de recettes, du 16 au 28 septembre 2025 et du 13 au 20 octobre 2025. Par la suite, elle a auditionné, du lundi 17 novembre au samedi 06 décembre 2025, les présidents d'institutions, les ministres et le Gouvernement.

- l'appropriation du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026. Au regard de la spécificité et de la procédure particulière d'examen de la loi de finances, cette séance a regroupé l'ensemble des députés de la COMFIB et des représentants des autres commissions saisies pour avis ;

- l'audition du Gouvernement sur le projet de loi de finances, exercice 2026 qui s'est déroulée dans la salle de réunion de la COMFIB ;

- l'adoption du rapport relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 qui s'est tenue le jeudi 18 décembre 2025.

Tous ces travaux se sont déroulés sous la présidence et la supervision du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB.

En prélude à l'audition du Gouvernement au niveau de la COMFIB, la CDD a organisé, le mardi 02 décembre 2025, de 09 heures 10 minutes à 13 heures 10 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés membres de la CDD de formuler des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition à la COMFIB, par les députés rapporteurs.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- examen de l'évolution des prévisions de budget des départements ministériels concernés par les attributions de la CDD,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en trois points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2026.

I.1. De l'audition du Gouvernement

Le Gouvernement, lors de son audition et de l'adoption du rapport de la COMFIB, était représenté par Dr Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'audition du Gouvernement sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 s'est déroulée le samedi 06 décembre 2025 de 09 heures 14 minutes à 18 heures 54 minutes autour des points suivants :

- présentation de l'exposé des motifs ;
- débat général ;
- examen du projet de loi de finances article par article.

Le contenu de ces différents points figure dans le rapport de la COMFIB saisie au fond.

1.2. Du débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres sur :

- les raisons qui ont poussé le Gouvernement à adopter la démarche consistant à définir les priorités et choix stratégiques du projet de budget de l'Etat, exercice 2026 en faisant référence à la Politique nationale de développement (PND) 2026-2030 alors que le processus d'élaboration de ce référentiel est toujours en cours ;

- l'état de mise en œuvre des recommandations formulées par l'Assemblée législative de transition au titre de l'exercice budgétaire 2025 à l'attention du Gouvernement ;

- le point à la Représentation nationale des réalisations dont les livrables sont prévus au plus tard le 31 décembre 2025 tel que mentionné dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances, exercice 2025 ;

- l'adéquation entre le niveau du PIB et la richesse réelle du pays ;

- les raisons de la faible contribution du secteur primaire à la croissance du PIB nominal (0,6 point de pourcentage en 2025) alors qu'il emploie la majorité de la population et absorbe une bonne partie des investissements ;

- les principaux produits et services qui pourraient connaître une baisse des prix induite par la baisse du taux d'inflation en 2026 tel que mentionné dans l'exposé des motifs et les mesures envisagées par le Gouvernement pour pallier un éventuel choc exogène ;

- la transmission à la Représentation nationale d'un tableau des délais de paiement des dettes fournisseurs et les mesures prises pour une bonne maîtrise de ces délais ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'approvisionnement régulier en denrées alimentaires des zones difficiles d'accès ;

- l'exhaustivité de la liste des PPP annoncée dans l'exposé des motifs et les perspectives en matière de PPP pour 2026 ;

- la situation d'exécution des projets suivants :

- le projet *« Production des cartes consulaires sécurisées pour les ressortissants du Burkina Faso résidant en Côte d'Ivoire »* ;

- le projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de ré-immatriculation des véhicules ;

- la répartition spatiale des principaux livrables pour l'année 2026 telle que mentionnée dans l'exposé des motifs ;

- le point des superficies aménagées et réhabilitées par région à ce jour et la proportion de ces superficies déjà exploitées ou attribuées ainsi que les critères pour en bénéficier ;

- le dispositif mis en place par le Gouvernement pour assurer le suivi-contrôle de l'exécution et la qualité des réalisations de Faso Mêbo ;

- le point de la gestion matérielle et financière de l'initiative présidentielle Faso-Mêbo ;

- le plafonnement du déficit budgétaire à moins de 2,7% du PIB et la nécessité de relever les défis majeurs en matière d'investissements ;

- les raison de la faiblesse du niveau des crédits affectés à l'enjeu 6 *« : Bonne gouvernance administrative, économique et locale »* au regard de l'importance du contrôle ;

- les raisons de la baisse, au titre de l'exercice budgétaire 2026, des budgets de l'ASCE-LC et de la Cour des comptes alors que ces structures sont au cœur de la promotion de la bonne gouvernance ;

- la prise en compte ou non de l'incidence financière du nouveau découpage administratif (nouvelles régions et provinces) dans les prévisions du budget 2026 ;

- l'opportunité de l'adoption par la DGAIE d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour répertorier tout le patrimoine non financier de l'Etat ;

- les raisons qui expliquent la proposition d'augmentation du tarif de la taxe sur les armes ;

- le risque que cette augmentation se revèle être un obstacle à la lutte contre le terrorisme et favoriser les trafics illicites au regard du fait que cette taxation touche les armes utilisées par la population pour se protéger des attaques terroristes dans certaines localités ;

- les élements d'explication du contraste entre le taux fiscal relativement faible et le ressenti populaire d'une charge fiscale élevée notamment à travers le FSP ;

- la situation, à date, des recettes et des dépenses du Fonds de Soutien Patriotique (FSP) ;

- le dispositif prévu pour garantir la qualité des machines à acquérir dans le cadre de la mise en œuvre de la facture électronique certifiée ;

- l'état des lieux des activités réalisées au compte du CAS n° 132 *« Cadastre fiscal »* et l'appréciation du montant de 75 millions proposé au titre dudit compte pour prendre en charge la mise en œuvre des activités y relatives ;

- le risque de tension de trésorerie au sein des entreprises concernées par la réduction du délai de remboursement du crédit de TVA qui passe de deux ans à six mois ;

- le point de l'utilisation et de la consommation des plafonds de prêts prévus à l'article 52 du projet de loi sur les trois dernières années et le point des prêts avalisés par l'Etat par an sur les cinq dernières années ;

- la date du prochain audit de la dette publique ;

- l'appréciation faite par le Gouvernement sur la qualité de la dette du Burkina Faso et les possibilités de réalisation des investissements structurants par les ressources issues de cette dette ;

- les raisons de la baisse significative des ressources du programme 050 *« Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires »* en dépit de l'ampleur des besoins couverts par ce programme ;
- les raisons de la non mention de façon expresse du volet humanitaire dans les principaux enjeux de la Politique nationale de développement (PND) 2026-2030 et dans les priorités et choix stratégiques du budget 2026 ainsi que la stratégie de gestion à moyen et long terme des personnes deplacées internes (PDI) ;

- la situation du projet de modernisation et de sécurisation des titres de transport et ré-immatriculations des véhicules, notamment le risque de contentieux lié à la suspension des activités et le temps nécessaire pour la résolution définitive de ce problème ;

- la situation de la réfection de « *la maison du peuple* » ;

- la situation actuelle et précise des créances de l'Etat à l'égard de la SITARAIL, de l'Hôtel Silmandé et de la SOPAFER B ;

- les raisons du non-paiement des dividendes par les sociétés ci-après :

 - UBA, CICA-RE, ECOBANK, Société africaine de réassurance, SEMAFO BOUNGOU en 2023 ;

 - SEMAFO (Mana) sur toute la période sous revue ;

 - NORD GOLD en 2023 et 2024 ;

- le sort qui a été réservé aux ressources financières du Fonds du logement social (FOLOS) qui étaient logées à la Banque de l'Habitat avant sa transformation en IB Bank ;

- la situation de l'accessibilité aux marchés et yaars pour la DGI à l'échelle nationale et particulièrement dans les grands marchés de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso afin de percevoir les impôts et les résultats engrangés (montants recouvrés, contribuables atteints, contribuables imposés, contribuables reclassés, etc.) lors de l'opération d'imposition dans ces marchés et Yaars ;

- la régularisation de la situation des acquéreurs de parcelles auprès des promoteurs immobiliers notamment en ce qui concerne la délivrance des titres de jouissance ;

- le stock total, à date, des Restes à recouvrer (RAR) et les mesures prises par le Gouvernement pour son apurement ;

- le total des références cadastrales à numériser et le délai pour la numérisation totale ;

- l'effectivité de l'imposition à la TVA des ventes et prestations de services effectuées à travers des plateformes de commerce électronique prévue par la la loi de finances,

exercice 2025 et les prévisions de recettes au titre de cette TVA en 2026 et ainsi que les mesures prévues pour assurer son recouvrement optimal ;

- les principales activités de l'économie sur lesquelles la DGI compte pour réaliser ses performances en 2026 ;

- les dispositions prises par le Gouvernement pour régler le problème récurrent de réseau à la DGI afin de faciliter le paiement des impôts et taxes ;

- l'assurance de la Représentation nationale quant à l'effectivité de la présence de la DGD lors des colisages dans les sociétés minières ;

- les poches d'exonération sur lesquelles le Gouvernement entend agir notamment au niveau de la DGD pour améliorer les recouvrements en 2026 ;

- les relations qui existent entre le Bureau national des grands projets du Burkina Faso, la DGCOOP et la DGTCP dans la mobilisation des ressources ;

- le dispositif de suivi des associations et ONG au Burkina Faso et le point des ressources mobilisées par ces associations et ONG de 2022 à 2025 ainsi que les prévisions en 2026 ;

- l'assurance de la Représentation nationale quant à la production des résultats escomptés (encourager l'investissement, l'agriculture, l'emploi, etc.) des exonérations ou dépenses fiscales accordées ;

- les mesures prévues par le Gouvernement pour rationaliser les exonérations permanentes dans un contexte de rareté des ressources financières et pour la régularisation des exonérations qui ne respectent pas la loi ;

- les explications du choix stratégique du Gouvernement de refinancer la dette à court terme par des recours à des emprunts extérieurs non concessionnels alors que le document sur la stratégie d'endettement mentionne un risque de refinancement de notre dette ;

- les explications sur les effets escomptés, notamment la contribution à la réduction de la prolifération des armes, de la taxe de 40 % sur l'importation des armes et l'augmentation des tarifs sur la taxe armes ainsi que les mécanismes prévus pour éviter le contournement de la mesure ;

- l'impact des hausses des taxes sur les armes pour les détenteurs légaux d'armes et l'évaluation du risque de basculement vers les achats clandestins ;

- les recettes attendues au titre de la nouvelle taxe de 40 % sur l'importation des armes et l'augmentation des tarifs sur la taxe armes et les modalités d'inscription de la taxe spécifique d'importation dans la stratégie globale de financement de la lutte contre l'insécurité ;

- la prise en compte ou non des VDP dans l'exonération prévue pour les FDS au titre de la taxe sur la détention des armes ;

- les garde-fous prévus pour empêcher les importateurs privés de se déclarer faussement fournisseurs des forces de sécurité ;

- la justification du passage de 20% à 40% de la retenue sur le montant de la TVA due et de son extensionà la DGE et aux marchés publics, l'existence d'un diagnostic chiffré montrant que la retenue actuelle est insuffisante et que la hausse permettra de reduire les restes à recouvrer ;

- les modalités de gestion, par le Gouvernement, de l'explosion potentielle des crédits de TVA ;

- les capacités opérationnelles de l'administration fiscale de permettre de rembourser rapidement les crédits générés par la retenue sur les grandes entreprises ;

- les outils prévus pour lutter contre la fraude en vue d'assurer une mise en œuvre efficace de la nouvelle mesure de la retenue TVA de 40% ;

- les effets économiques de la mesure de retenue de la TVA de 40% sur les prix des biens et services et sur les entreprises minières et leurs prestataires, déjà taxés ;

- les capacités technique et humaine des petites associations pour produire des états financiers comme l'exige l'article 25 du présent projet de loi ;

- la proportionnalité des obligations déclaratives (état des salaires, honoraires, fournisseurs, bailleurs, loyers…) à la taille et aux moyens des petites entités ;

- les mesures d'accompagnement (formation, guides, dématérialisation, assistance) prévues par le Gouvernement pour renforcer les capacités de ces associations ;

- la situation, à date, de la dette sociale des fonctionnaires et les modalités de son apurement ;

- les garanties à la Représentation nationale que les nouvelles mesures fiscales du projet de loi de finances 2026 (article 20 et les article 30 à 32) n'entraîneront pas une baisse des investissements qui conduirait à une baisse des emplois ;

- les dispositions budgétaires que compte prendre le Gouvernement à court ou moyen terme pour la création et le fonctionnement adéquats d'un laboratoire national phytosanitaire moderne et performant pour le diagnostic et le contrôle de la qualité des intrants agricoles conventionnels et biologiques et les efforts envisagés dans le budget 2026 pour la création de ce laboratoire ;

- le délai minimum de règlement d'une facture fournisseur issue de la dette intérieure ;

- l'existence d'un indicateur ou d'un outil permettant d'appréhender le nombre de prestataires en faillite dues au non-paiement des marchés passés avec l'Etat ;

- la proportion à laquelle le Gouvernement compte réduire la dette intérieure en 2026 afin de faciliter une relance de l'économie nationale et celle de l'emploi ;

- la précision du contenu des enjeux actuels portés par la Politique nationale de développement s'inscrivant comme étant les priorités du budget 2026 ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux contraintes liées au redéploiement des forces de la gendarmerie et de la police nationale dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2024-1102/PRES/PM/MDAC/MATM/MSECU du 24 novembre 2024 portant détermination des zones de compétences territoriales de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale ;

- les solutions envisagées par le Gouvernement pour résoudre les questions des retards de paiement des salaires des agents dans les missions diplomatiques ;

- l'explication par le Gouvernement du bien fondé des mesures instituées par le décret du 4 septembre 2025 portant conditions générales d'affectation et de séjour, ainsi que les modalités de rémunération et avantages applicables au personnel des missions

diplomatiques et postes consulaires du Burkina Faso, le montant des économies réalisées par ces mesures et le risque qu'elles ternissent l'image de la diplomatie burkinabè ;

- les raisons de la baisse du budget du ministère de la défense en 2026 et la garantie que ce département pourra atteindre des résultats appréciables en matière de sécurisation et de reconquête du territoire ;

- les dispositions prises par le Gouvernement pour améliorer l'efficacité et l'utilité de la dépense publique ;

- les mesures prises par le Gouvernement pour soulager les ménages face à la cherté de la vie ;

- les raisons des retards, des irrégularités voire de l'absence de paiement des primes des volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ;

- l'adéquation des initiatives prises par le Gouvernement en matière d'équipements, notamment la construction de stades dans tous les chefs-lieux de régions, avec les besoins réels des populations ;

- le moment de l'allègement de la charge fiscale sur le revenu des travailleurs du public et du privé qui sentent de plus en plus le poids de cette charge.

I. 3. De l'examen des prévisions du projet de budget de l'Etat, exercice 2026 par la COMFIB

A l'issue du débat général, la COMFIB a examiné le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, article par article, section par section, programme par programme et a apprécié les prévisions dudit projet de budget de l'Etat.

Aux termes des travaux de la COMFIB, le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, présente les caractéristiques suivantes :

Tableau n°1 : Synthèse des grandes masses du budget 2026 (en milliers FCFA)

Intitulé	Réalisations 2024	Prévisions LFR 2025	Prévisions 2026	Variation 2026/2025 (%)
Recettes totales	**3 030 649 651**	**3 299 793 951**	**3 431 526 595**	***4,0%***
Recettes propres	*2 851 054 830*	*3 111 994 090*	*3 216 529 294*	*3,4%*
Recettes extraordinaires	*179 594 821*	*187 799 861*	*214 997 301*	*14,5%*
Dépenses totales	**3 706 113 281**	**3 762 272 641**	**3 918 289 008**	***4,1%***
Dépenses ordinaires	*2 289 851 226*	*2 458 421 896*	*2 546 852 603*	*3,59%*
Dépenses en capital	*1 416 262 054*	*1 303 850 745*	*1 371 436 405*	*5,18%*
Soldes caractéristiques				
Epargne budgétaire	**561 203 604**	**653 572 194**	**669 676 691**	**2,46%**
Solde budgétaire global	**-675 463 630**	**-462 478 690**	**-486 762 413**	**5,3%**

Source : exposé des motifs PLFI 2026, corrigé de l'amendement du Gouvernement

Commentaire :

L'épargne budgétaire se chiffrerait à 669 676 691 000 FCFA en 2026 correspondant à une amélioration de 2,46% par rapport à la loi de finances rectificative 2025.

Le déficit budgétaire ressortirait à 486 762 413 000 FCFA en 2026 soit une augmentation de 5,3% par rapport à la loi de finances rectificative 2025.

Rapporté au PIB, le déficit représenterait 2,6% en 2026. Ce déficit sera couvert par les ressources de trésorerie, notamment les emprunts projets et programmes, les emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et tout autre mode de financement légal qui pourrait être exploité à cet effet.

II. DE L'EXAMEN DE L'EVOLUTION DES PREVISIONS DE BUDGET DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS CONCERNES PAR LES ATTRIBUTIONS DE LA CDD

II.1. Des ministères concernés par les attributions de la CDD

A la lecture de l'article 35 du règlement de l'Assemblée législative de transition, neuf (09) départements ministériels sur les vingt et un (21) sont concernés par les attributions de la CDD. Il s'agit du :

1- Ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité (transport) ;

2- Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (ressources halieutiques, agriculture, élevage) ;

3- Ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme, (tourisme, communications, information, arts, culture) ;

4- Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (industrie, artisanat, commerce) ;

5- Ministère des Infrastructures et du désenclavement (travaux publics) ;

6- Ministère de l'Energie, des mines et des carrières (mines, carrières, énergie) ;

7- Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement (environnement ; faune, flore, forêt, chasse, ressources hydrauliques) ;

8- Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat (urbanisme, habitat) ;

9- Ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques (communications).

II.2. De l'analyse de l'évolution des budgets des ministères concernés par les attributions de la CDD

Le tableau ci après présente l'évolution des budgets des ministères concernés par les attributions de la CDD de 2025 à 2026 :

<u>Tableau n° 2</u> : évolution des prévisions de budget des départements ministériels concernés par les attributions de la CDD de 2025 à 2026

SECTIONS	PROGRAMMES	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		TX de variation des CP
		AE	CP	AE	CP	
09_Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité		*23 304 661 000*	*100 051 008 446*	***18 274 127 000***	***70 966 770 000***	***-29,06%***
	011- Administration du territoire	187 550 000	7 168 083 000	111 500 000	12 985 091 000	
	013- Protection Civile	1 900 000 000	4 944 652 000	1 400 000 000	6 106 526 000	
	014- Décentralisation	8 168 561 000	29 303 662 000	3 258 580 000	26 383 398 000	
	015- Etat civil et identification des personnes	41 810 000	291 414 000	41 810 000	533 120 000	
	016- Pilotage et soutien des services du Ministère	3 263 801 000	9 470 474 506	56 505 000	6 473 907 000	
	098- Transports et météorologie	9 582 939 000	40 399 352 000	13 325 732 000	16 076 940 000	
	099- Mobilité et sécurité routière	160 000 000	7 907 135 940	80 000 000	1 659 942 000	
	157- Affaires religieuses, coutumières et traditionnelles	-	566 235 000	-	747 846 000	
18_Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme		*6 596 943 000*	*28 502 804 000*	***5 681 820 000***	***26 811 785 000***	***-5,93%***
	039- Culture	500 000 000	5 693 980 000	-	4 556 576 000	
	040- Tourisme	2 096 943 000	4 397 490 000	1 581 006 000	4 280 486 000	
	046- Communication	4 000 000 000	10 815 827 000	4 100 814 000	12 368 796 000	
	047- Pilotage et soutien	-	7 595 507 000	-	5 605 927 000	
25_Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat		*6 525 000 000*	*42 692 056 000*	***15 011 889 000***	***44 644 123 000***	***4,57%***
	067- Industrie	250 000 000	1 023 626 000	319 544 000	1 091 511 000	
	068- Commerce	25 000 000	26 349 098 000	-	26 262 346 000	
	069- Artisanat	250 000 000	987 239 000	692 345 000	1 592 022 000	

SECTIONS	PROGRAMMES	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		TX de variation des CP
		AE	CP	AE	CP	
	070- Secteur privé	6 000 000 000	12 634 077 000	14 698 307 000	19 438 988 000	
	071- Pilotage et soutien aux services du Ministère	-	1 698 016 000	-	1 775 266 000	
26_Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières		*46 220 277 000*	*34 546 097 000*	**42 066 105 000**	**82 441 846 000**	***138,64%***
	072- Mines	-	2 264 886 000	-	2 175 039	
	073- Energie	46 220 277 000	30 567 132 000	42 066 105	78 267 535	
	074- Pilotage et soutien des services du Ministère	-	1 187 358 000	-	1 435 168	
	138- Carrières	-	526 721 000	-	564 104	
27_Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques		*120 505 699 000*	*157 168 962 000*	***99 468 560 000***	***174 771 334 000***	***11,19%***
	075-Aménagements agro-pastoraux et irrigation	68 836 000 000	56 707 290 000	41 511 372 000	55 020 811 000	
	077- Economie agricole	9 381 475 000	9 440 908 000	9 927 791 000	27 902 551 000	
	078- Productions végétales			32 848 789 000	46 415 221 000	
	080- Pilotage et soutien aux services du ministère	941 800 000	12 399 037 000	1 529 518 000	16 631 018 000	
	082- Productions animales	8 003 046 000	12 615 124 000	10 880 275 000	21 650 817 000	
	083- Santé animale et santé publique vétérinaire	1 148 000 000	4 262 723 000	1 643 815 000	4 577 057 000	
	084- Productions halieutiques	777 004 000	2 044 161 000	1 127 000 000	2 573 859 000	
30_Ministère des Infrastructures et du Désenclavement		*129 220 968 000*	*208 791 293 000*	***341 166 824 000***	***203 897 028 000***	***-2,34%***
	091- Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique	33 141 110 000	60 365 961 000	8 957 685 000	32 393 238 000	
	092- Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques	90 026 959 000	139 384 592 000	331 470 621 000	168 023 176 000	

SECTIONS	PROGRAMMES	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		TX de variation des CP
		AE	CP	AE	CP	
	093- Développement de réseau de pistes rurales	5 723 399 000	6 103 181 000	421 615 000	769 590 000	
	094- Pilotage et soutien aux services du Ministère	329 500 000	2 937 559 000	316 903 000	2 711 024 000	
38_Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat		*470 000 000*	*4 219 100 000*	***4 882 921 000***	***9 881 335 000***	***134,20%***
	105- Urbanisme et Topographie	470 000 000	2 028 906 000	2 257 150 000	4 319 805 000	
	106- Architecture et construction	-	1 135 538 000	305 144 000	1 385 676 000	
	107- Accès aux logements décents	-	292 843 000	2 098 627 000	2 785 220 000	
	108- Pilotage et soutien aux service du Ministère	-	761 813 000	222 000 000	1 390 634 000	
42_Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement		**58 284 817 000**	*112 097 434 000*	***44 803 671 000***	***107 531 598 000***	***-4,07%***
	086- Ressources forestières et fauniques	3 051 255 000	18 265 785 000	2 288 263 000	19 778 618 000	
	087- Assainissement de l'environnement	1 363 150 000	5 294 416 000	4 250 100 000	7 200 347 000	
	088- Gouvernance environnementale et changement climatique	2 239 100 000	11 048 834 000	5 771 611 000	18 826 132 000	
	089- Economie verte et changement climatique			-	-	
	109- Aménagements hydrauliques	11 493 336 000	16 741 480 000	5 504 500 000	7 784 857 000	
	110- Gestion intégrée des ressources en eau	3 808 321 000	7 650 456 000	2 080 297 000	5 101 250 000	
	111- Approvisionnement en eau potable	35 597 390 000	42 842 795 000	24 821 125 000	44 664 093 000	
	113- Pilotage et soutien aux services du Ministère	732 265 000	10 253 668 000	87 775 000	4 176 301 000	
31-Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques		***19 087 780 0.00***	*22 618 005 000*	***5 284 140 000***	***29 634 565 000***	***31,02***
	095-Developpement d'infrastructures de communications électroniques	12 309 678 000	5 072 956 000	1 000 000	9 779 500 000	
	096-Appui au sous-secteur postal	-	114 475 000	-	620 036 000	

SECTIONS	PROGRAMMES	PREVISIONS 2025		PREVISIONS 2026		TX de variation des CP
		AE	CP	AE	CP	
	097-Pilotage et soutien aux structures du Ministère	15 225 000	2 244 382 000	-	2 070 118 000	
	136-Transformation et écosystème numérique	6 762 877 000	15 186 192 000	4 284 140	17 164 911 000	

Source : CDD à partir des données de la LFR 2025 et du PLFI 2026

Commentaire :

S'agissant de la forme, il ressort du tableau, qu'au niveau du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) trois (03) programmes ont été supprimés en 2026 à savoir :

- le programme 076 *« Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles» ;*

- le programme 079 *« Sécurisations foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural » ;*

- le programme 081 *« Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ».*

Concernant le fond, les constats suivants sont faits par la commission :

- au niveau du **Ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité** entre les prévisions 2025/2026, on note une baisse des allocations de l'ordre de 29,02% imputable à la la baisse des ressources affectées au programme *« Transports et météorologie »* de l'ordre de 60,20% et au programme *« Mobilité et sécurité routière »* de 79%.

- pour le **Ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme** on remarque une légère baisse des prévisions pour 2026 de 5,93% due essentiellement à la diminution (26,19%) des ressources affectées au programme *« Pilotage et soutien ».*

- au niveau du **Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat**, une augementation de 4,57% sur les prévisions de 2026. Cette légère hausse est due à l'augmentation de l'enveloppe allouée au programme *« secteur privé »* de l'ordre de 53,86%.

- pour le **Ministère de l'Energie, des mines et des carrières**, une hausse importante des prévisions de l'ordre de 138,64% par rapport à 2025 tirée essentiellement par le programme *« Energie »* qui subi une hausse de 143,32% par rapport à 2025.

- pour le **Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques** il est noté une hausse de 11,19% sur les crédits alloués à ce département observable au niveau :

- du programme 077 *« Economie agricole »* qui enregistre une hausse considérable de 198,62% pour 2026,

- du programme 078 *« Productions végétales »* avec une nouvelle dotation de 44 450 221 000 FCFA,

- du programme 080 *« Pilotage et soutien aux services du ministère »* de l'ordre de 39,89% en 2026,

- du programme 082 *« Productions animales »* de 72,49%.

- au niveau du **Ministère des Infrastructures et du désenclavement**, il est noté une légère baisse de 2,34% des crédits pour 2026 due à la baisse des ressources des programmes 091 *« Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique » (41,17%) et* 093 *« Développement de réseau de pistes rurales »* (48,21%).

- pour le **Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat**, la commission remarque une hausse de 134,20% du budget pour 2026. Cette hausse est essentiellement tirée par le programmes 105 *« Urbanisme et Topographie »* (112,91%) et le programme 107 *« Accès aux logements décents »* (851,09%).

- au **Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement**, il est noté une baisse des dotations de 2026 de l'ordre de 4,07% due à la diminution (53,49%) des ressources affectées au programme 109 *« Aménagements hydrauliques »*.

- pour le **Ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques**, la CDD a noté une hausse de sa dotation de 31,02% de 2025 à 2026. Cette hausse s'explique par la hausse des dotations des programmes 095 *« Developpement d'infrastructures de communications électroniques »* et 096- *« Appui au sous-secteur postal »* respectivement de l'ordre de 92,77% et 441,63%.

III. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 et analyse du compte rendu fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Les commissaires ont apprécié les situations d'exécution et les prévisions des départements ministériels et des institutions notamment ceux relevant des domaines d'attribution de la Commission du développement durable (CDD).

En effet, la CDD note avec satisfaction, au niveau du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat, l'augmentation des crédits alloués au programme *« secteur privé »* en 2026. Cette situation permettra, sans doute, de mieux accompagner ce secteur pourvoyeur de recettes pour le budget de l'Etat, dans un contexte économique assez difficile.

De plus, la commission apprécie l'ouverture de crédit de 1 000 000 000 de F CFA faite au profit du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat, en vue de l'opérationnalisation de « FASO YAAR » en 2026.

Aussi, la commission salue la hausse substantielle des crédits alloués au programme *« Energie »*, au niveau du Ministère de l'Energie, des mines et des carrières, qui traduit la volonté du Gouvernement de maîtriser ce secteur pour une souveraineté énergétique. Dans cette perspective, la commission exhorte le Gouvernement à privilégier les énergies renouvelables et durables.

En outre, la CDD apprécie les efforts budgétaires conséquents consentis en faveur du MARAH, notamment dans les programmes 077 *« Economie agricole »* 078 *« Productions végétales »* et 082 *« Productions animales »*. Elle espère que ces efforts consentis vont permettre de renforcer l'intensification de la production végétale et animale amorcée par le Gouvernement et enclencher la dynamique d'une économie agricole fondée sur la transformation de nos productions.

De plus, au Ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques, la commission saisit la portée de la hausse du budget en 2026 relative aux programmes 095 *« Developpement d'infrastructures de communications électroniques »* et 096 *« Appui au sous-secteur postal »*. Elle exhorte, le Gouvernement à doter notre pays d'infrastructures de communications électroniques performantes et veiller à une meilleure application de la réglementation postale.

Enfin, au niveau du Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat, la Commission fonde l'espoir que la hausse considérable des ressources du programme 107 *« Accès aux logements décents »* permettra, en 2026, de construire des logements adéquats et de viabiliser les sites de logements prévus pour le bien-être des populations des localités identifiées.

Toutefois, la CDD s'inquiète de la baisse des crédits allouées au programmes 091 *« Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique » et* 093 *« Développement de réseau de pistes rurales »* au niveau du Ministère des Infrastructures et du désenclavement. Elle espère que cette baisse n'entrainera pas une détérioration de nos infrastructures de transports et de nos réseaux de pistes rurales.

Par ailleurs, la CDD note avec intérêt les choix stratégiques budgétaires faits par le Gouvernement pour 2026 qui vise à assurer la couverture de plus en plus importante des dépenses par les recettes propres. Cette option permettra, sans doute, de rationaliser les dépenses de l'Etat en vue de déployer les efforts à l'endroit des secteurs prioritaires et assurer, ainsi, la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier.

De ce qui précède, la Commission du développement durable (CDD) donne un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Ouagadougou, le 20 décembre 2025

Le Président

Diédon Alain HIEN

Les Rapporteurs

Tegwendé Isidore SAWADOGO

Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO

SEANCE D'APPROPRIATION DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	**HIEN Diédon Alain**	**Président**	**OSC**
2.	**KABRE Aboubacar**	**Vice-président**	**PDCE**
3.	**KABRE Kalifa**	**1er Secrétaire**	**FVR**
4.	OUEDRAOGO Kiswindsida Aguératou	Membre	PP
5.	SAWADOGO Isidore Tegwendé	Membre	FDS
6.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP
7.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	PDCE
8.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	2e Secrétaire	Raison de famille
2.	FOFANA Haoua	Membre	Raison de santé

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAMBARA Auguste Marie Romain	Conseiller
2.	KAMBIRE Bèbè Albert	Conseiller
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
4.	OUATTARA Bakari	Administrateur des services législatifs
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
7.	DA Lydie	Stagiaire

SEANCE D'ADOPTION DE RAPPORT DU SAMEDI 20 DECEMBRE 2025

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	**HIEN Diédon Alain**	**Président**	**OSC**
2.	**KABRE Aboubacar**	**Vice-président**	**PDCE**
3.	**KABRE Kalifa**	**1er Secrétaire**	**FVR**
4.	FOFANA Haoua	Membre	FDS
5.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	FDS
6.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP
7.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	2e Secrétaire	Raison de famille

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Kiswindsida Aguératou	Membre
2	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAMBARA Auguste Marie Romain	Conseiller
2.	KAMBIRE Bèbè Albert	Conseiller
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
4.	OUATTARA Bakari	Administrateur des services législatifs
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison